

"Vous êtes unique, votre mutuelle devrait l'être aussi !"

Des solutions adaptées pour tous

Prise en charge immédiate
Sans délai de carence



 28 15 97  www.mpl.nc



Prise en charge immédiate
Sans délai de carence



Pack bien être



Indemnités
Obsèques



Frais médicaux
Remboursés en 72h



Paramédical



1/3 payant
Hors territoire



**LA MUTUELLE
POUR TOUS**

4 Actus

10 Dossier

- Nos artisans ont du talent

16 Santé/Sécurité/ Environnement

- Artisans, êtes-vous concernés par la réglementation sur les ICPE ?

17 Internet : Voir et être vu

18 Ça vous concerne

- La vente en ligne

20 Savoir-Faire

- Alexandre Courtot, cordonnier
- Gérald Ittah, cuisinier

22 Bon à savoir

- Aide à l'embauche du 1^{er} salarié dans une TPE

23 Bon à savoir

- Comment remplir sa déclaration de ressources CAFAT ?

26 Apprentissage

- Pierre-Jean Vidoire, cogérant et métallier, Sarl Platine Freddy Machares, alternant en 2^e année de Titre professionnel métallerie
- Diplômés du CFA 2022 : un bon cru !

28 Agenda des formations

- Formations support à l'entreprise, formations réglementaires, formations techniques

30 Zoom sur une formation

- 80 offres à notre catalogue 2023 !

32 Vos rendez-vous CMA

32 Échéances fiscales et sociales



10 DOSSIER

Nos artisans ont du talent !



L'artisanat, voie de succès

L'artisanat est une voie de réussite. Que ce soit dans les métiers du bâtiment, de la production, des services ou de l'alimentation, les entreprises artisanales occupent une place incontournable dans le paysage économique calédonien. Fort de ces 11 343 entreprises, l'artisanat représente près d'un tiers des entreprises calédoniennes et génère plus de 167 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel. L'artisanat constitue ainsi une voie de succès professionnel pour tout entrepreneur passionné et soucieux de développer une activité à fort ancrage territorial. La structure à taille humaine des entreprises artisanales est adaptée aux enjeux écologiques. Grâce à une réactivité et une souplesse propice à l'adaptation de leurs produits et services à la clientèle, les entreprises artisanales contribuent à la valorisation des produits locaux, du « *fait main* » et des circuits courts, au plus proche des populations. Quelle qu'en soit sa taille, l'entreprise artisanale se caractérise aussi par de fortes valeurs humaines et sociales : celles de la transmission, de la proximité et de la cohésion. Si l'artisanat est composé à 80% d'entreprises unipersonnelles, il compte aussi près de 1 500 employeurs générant 6 600 emplois. En moyenne, l'employeur artisan emploie 4 salariés. Un quart de ces entreprises employant même plus de cinq salariés. Une réalité qui implique pour ces chefs d'entreprises de relever des défis multiples pour garantir la pérennité de ces emplois. L'artisan est ainsi un chef d'entreprise passionné, déterminé à créer de la valeur dans le respect de ses valeurs. Qu'on se le dise, l'artisanat calédonien a de l'avenir et nous pouvons en être fier !

Élisabeth RIVIERE
Présidente de la CMA-NC

Agenda des salons

Salon de la femme

du vendredi 3 au dimanche 5 mars



Un salon dédié à l'univers de la Femme, cette année pour prendre soin de soi.

Pour cette 16^e édition, plus de 70 exposants et praticiens seront présents pour satisfaire toutes les envies. A découvrir

sur place, de nombreuses animations gratuites, mais aussi des défilés, des concerts et shows de danse.

Marché ARDICI

du vendredi 17 au dimanche 19 mars

La marque collective organise son marché à la Maison des artisans à Nouville. Il accueillera une quarantaine d'artisans d'art locaux, adhérents de la marque ARDICI qui exposeront leurs créations conçues et façonnées sur le territoire.

Salon Habitat et déco

du vendredi 24 au dimanche 26 mars

Retrouvez toutes les nouveautés en matière d'équipement et de décoration pour l'intérieur et l'extérieur.

Salon Echappée Nord

le samedi 25 mars

Organisé par Tourisme province Nord, ce salon présente le secteur touristique de la province Nord, avec ses différents hébergements : hôtels, gîtes, table d'hôtes, mais également les activités de loisirs.

Salon Préventical

du jeudi 27 au vendredi 28 avril

Un salon organisé par les membres du groupement des professionnels de la santé et de la sécurité au travail (GPSST). Cet événement, dédié à la Santé et Sécurité vous permettra : d'assister à des conférences animées par des spécialistes de la Santé et Sécurité, de rencontrer des exposants de produits et services en lien avec la prévention des risques, découvrir les compétences et formations disponibles en Nouvelle-Calédonie, de tester les derniers équipements de prévention et protection de la santé et sécurité. Une mine d'informations sur place !

+ d'infos et inscription :
Maison des artisans

Tél. 77 30 90 et 27 56 85 ou artisans@canl.nc

Un nouveau Mag des Artisans

Chers lecteurs, comme vous le constatez certainement, votre magazine a **changé de format**, de papier et même son sommaire a été repensé, **les rubriques ont été réorganisées**. Pour trouver le dossier thématique en début de magazine, les infos pratiques, elles, ont été déplacées en fin de magazine.

L'augmentation du coût des matières premières en Nouvelle-Calédonie, notamment celui du papier, impacte la fabrication de ce support d'information, que nous voulons continuer de vous offrir 4 fois par an. Pour y parvenir, la pagination a donc dû être réduite. Cette nouvelle version compte **36 pages**, au lieu de 40 auparavant.

Par ailleurs, dans une démarche écoresponsable, nous allons vous interroger prochainement par voie électronique, pour vous demander si dans votre cas personnel vous préférez conserver la version papier ou passer au format numérique.



Votre CMA sur LinkedIn !

La CMA a officiellement rejoint LinkedIn afin de partager son expertise ! La page vous permettra d'en savoir plus sur l'artisanat, la Chambre consulaire et ses élus, ses produits et services ainsi que sur les opportunités du secteur.



Seront partagés régulièrement :

- des résultats d'enquêtes
- des chiffres clés
- des actualités (événements, rencontres protocolaires, partenariats)
- des conseils utiles sur l'entrepreneuriat en Nouvelle-Calédonie (réglementation, formations, outils, services offerts)
- des témoignages d'artisans

En tant que plateforme leader pour les professionnels, LinkedIn offre l'opportunité de se connecter avec des clients, des partenaires et des collaborateurs potentiels. Elle permet également de partager des informations sur ses produits et services, et d'être informé des tendances du marché.

Report de la réforme de la TGC

La réforme de la TGC, annoncée initialement pour le 1^{er} janvier 2023 a pris du retard. Au moment où nous publions cette actu, aucun nouveau texte n'est entré en vigueur et aucune information officielle ne circule concernant le calendrier de la réforme.

Cependant, il est raisonnable d'affirmer que le gouvernement a toujours pour projet de modifier les taux de TGC entre les produits et les services et d'en augmenter certains.

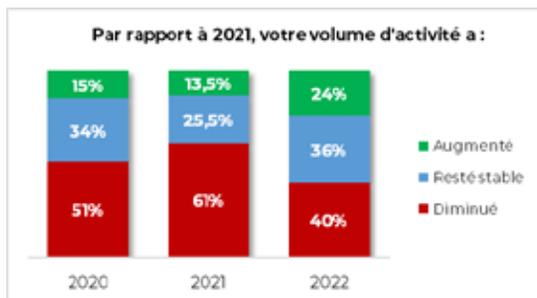
Ces changements devraient intervenir en milieu d'année, en juillet 2023.

Tenez-vous informé via notre site Internet (www.cma.nc) et/ou notre page Facebook <https://www.facebook.com/cma.nouvelle.caledonie>

La CMA-NC est là pour vous accompagner. Pour toutes questions, vous pouvez contacter nos conseillers au 28.23.37 / eco@cma.nc

Conjoncture artisanale : Quel volume d'activité en 2022 ?

L'activité repart à la hausse en 2022.



Base : 366 chefs d'entreprise en activité depuis 2 ans et plus en 2022

Après deux années marquées par une part importante d'entreprises affectées par une diminution de leur activité suite à la crise sanitaire, la tendance s'inverse en 2022.

On observe une hausse de la part des entreprises déclarant :

- Une augmentation de leur activité (+10 points par rapport à 2021 et 2020)
- Une activité stable (retrouvant un niveau similaire à celui de 2020).

Ces augmentations peuvent s'expliquer par la sortie de la crise économique liée au Covid-19 et aux confinements ainsi que par le passage du 3^e référendum, qui avait cristallisé la situation en 2021.

Retrouvez tous les résultats détaillés prochainement sur notre site Internet www.cma.nc contact : observatoire@cma.nc

Votre e-mail pour faciliter nos échanges

Les adresses e-mails sont devenues l'un des moyens de communication les plus privilégiés, or, certains d'entre vous ne nous l'ont pas encore communiquée.

Grâce à cette information disponible sur l'annuaire des artisans, vos clients entrent plus facilement en contact avec vous, et peuvent vous poser des questions, vous demander un RDV ou un devis. C'est un gain de temps non négligeable dans vos journées bien chargées !

Cette adresse e-mail facilitera aussi nos relations pour mieux vous accompagner et vous informer. Utile par exemple pour l'envoi de nos NEWSLETTERS contenant des thématiques ciblées sur votre profession ou secteur d'activité.

Alors, pensez à nous communiquer votre adresse e-mail à accueil@cma.nc



Déplacement de vos élus à CMA France

Une délégation d'élus consulaires s'est rendue à Paris en décembre 2022. A cette occasion, la présidente RIVIERE a participé à l'Assemblée générale de CMA France, à laquelle votre Chambre est membre associée. Cette présence a permis d'échanger avec ses homologues des CMA territoriales et particulièrement avec celles de Guyane et Centre-Val de Loire, avec lesquelles la CMA-NC compose un trinôme de mutualisation et de partage des pratiques.

La délégation a aussi profité de ce déplacement pour rencontrer les services de CMA France avec lesquels la Chambre calédonienne travaille étroitement sur différents projets.

La délégation a enfin rencontré l'Agence Qualité Construction en lien avec le RCNC, ainsi que le cabinet du ministre de l'Intérieur, M. Gérald DARMANIN.



Taxis, la CMA-NC vous soutient

Les élus de la CMA-NC ont demandé une revalorisation des tarifs au gouvernement.

En août 2022, la Présidente de la CMA-NC a rencontré les membres du bureau de l'Association des Radios Taxis de Nouméa (ARTN). A cette occasion, les professionnels ont évoqué un certain nombre de difficultés dont celle liée à la stagnation de leurs tarifs depuis près de 10 ans.

A la suite de cette rencontre et afin d'entendre tous les professionnels du territoire, la présidente Elizabeth Rivière a organisé une réunion à laquelle elle a convié tous les taxis du territoire. Plus de 40 artisans étaient présents. Lors de cet échange, tous les professionnels ont réitéré leur problématique de rentabilité en lien avec la stagnation des tarifs. Il a donc été décidé de créer un groupe de travail sur ce sujet.

Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises, dont une fois à Koné et a permis d'aboutir à une demande écrite de revalorisation des tarifs adressée au gouvernement.

A ce jour, la CMA-NC ainsi que des professionnels ont été reçus par le gouvernement pour exposer leurs problématiques. Une réunion doit se tenir au cours du premier trimestre pour avancer sur les propositions.

La CMA-NC accompagne les secteurs, filières et regroupements d'artisans dans la défense de leurs intérêts.

+ d'Infos :

Contactez nos agents économiques au 28 23 37, tapez 1.

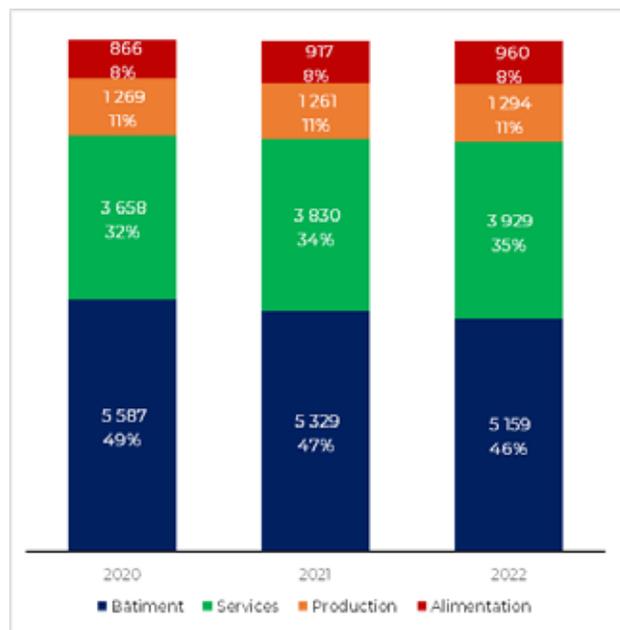


LE CHIFFRE :

11 343 entreprises artisanales

Le nombre d'établissements artisanaux reste stable en 2022.

Par secteur :



Le secteur de la **production-fabrication** est stable, en nombre d'établissements et en poids dans l'artisanat.

Le bâtiment est l'unique secteur à perdre des établissements en 2022 mais dans une moindre mesure que l'année dernière (-170 vs -258).

Les créations d'entreprises dans ce secteur sont en hausse mais elles n'ont pas retrouvé leur niveau de 2020 (-45%).

Les secteurs de **l'alimentation** et des **services** ont connu des hausses de leurs créations d'entreprise en 2022 mais ont subi dans le même temps des augmentations significatives de leurs radiations, respectivement +53% et +26%, les amenant à gagner moins d'établissements en 2022 qu'en 2021.

Le bâtiment continue de perdre du poids (46% en 2022 vs 49% en 2021) au profit du secteur des services (35% en 2022 vs 32% en 2020).

+ d'Infos :

les données de l'artisanat sont disponibles sur le site www.cma.nc > Artisanat > Moteur de l'économie. Contact : observatoire@cma.nc

Revalorisation du SMG

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le taux du salaire minimum garanti :

Depuis le 1^{er} mars 2023, le taux du salaire horaire minimum garanti est revalorisé à 976,52 Francs brut, ce qui correspond à 165 032 F brut pour une rémunération mensuelle de 169 heures.



RÉFORME DU RUAMM : levée de boucliers !

En ce début d'année 2023, la proposition de textes portant homogénéisation des taux de cotisation des salariés, fonctionnaires et travailleurs indépendants (T.I.) au RUAMM est étudiée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie : les T.I. devraient obligatoirement souscrire, au taux unique de cotisation de 13,5%, à l'intégration complète avec prestations en espèce. Auditionnée devant le Congrès le 5 janvier 2023, la CMA-NC avait fait valoir auprès des élus sa vive inquiétude quant à l'augmentation du taux de cotisation, soulignant que, parmi les T.I., les artisans aux plus bas revenus verraient leur charge RUAMM doubler et que cette réforme comportait, en l'état, de gros risques économiques et sociaux pour notre secteur artisanal (11 342 entreprises). En informant ses ressortissants sur les objectifs et le contenu de la réforme en projet lors d'une réunion à Nouméa le 16 février, la CMA-NC a été rejointe par les deux autres Chambres consulaires (CCI et CAP-NC), ainsi que par les 3 organisations patronales (CPME, U2P, MEDEF), afin d'organiser d'autres rendez-vous d'information à Koné et la Foa pour l'ensemble des T.I. 700 commerçants,

agriculteurs et artisans ont souhaité la mise en place d'une mobilisation rapide et ont unanimement demandé à ce que leurs instances représentatives défendent fermement leurs intérêts auprès des décideurs. Une marche solidaire, tous corps de métiers confondus, a ainsi été programmée le mardi 28 février matin à Nouméa, mais également Bourail, Koné, Poindimié et Lifou.

Objectifs :

-Retrait des projets de Loi, afin de travailler sur une réforme socialement acceptable

-Création d'un groupe de travail permettant une véritable concertation et incluant élus du Congrès, membres du gouvernement avec les 3 Chambres consulaires et les Fédérations patronales

- Moyens à trouver pour réduire les dépenses de santé, car augmenter les cotisations ne peut être l'unique solution.

Dossier à suivre... sur lequel nous ne manquerons pas de vous tenir informé(e).



Nouvelles formations en alternance au CFA



Le Centre de formation de l'artisanat de la CMA-NC ouvre des nouvelles formations en alternance : CAP Métiers Rares, Mention complémentaire (MC) Employé Traiteur. Les dossiers d'inscriptions sont à retirer puis à déposer au Point A. Elles concernent :

● Les CAP Métiers Rares

- **CAP Fleuristes** : En fin de formation, le fleuriste doit être capable de préparer et réaliser des compositions florales et des bouquets, de conseiller, concrétiser une vente et fidéliser le client.

- **CAP Carrossier** : Le carrossier doit être capable en fin de parcours de formation d'accueillir et orienter le client, préparer son intervention sur le véhicule, déposer et reposer les éléments de carrosserie, les réparer, contrôler les structures, préparer la mise en peinture du véhicule et sa livraison puis rendre compte de l'intervention.

- **CAP Maréchal ferrant (sous réserve)** : Il doit être capable de réparer et façonner les ferrures courantes pour préserver et améliorer le fonctionnement physiologique du pied des chevaux. Le maréchal ferrant doit être capable de poser les ferrures orthopédiques et thérapeutiques sur les chevaux.

● Le CAP Employé traiteur (cuisine-restauration-réception) – mention complémentaire

En fin de formation, l'employé traiteur est capable de réaliser des repas destinés à la vente en magasin ou à la livraison à domicile : Il cuisine, décore des plats et les conditionne pour le stockage avant la vente.

+ d'infos :

POINT A – 14 rue de Verdun à Nouméa Centre.
www.pointa.nc / Tél. 24 69 49 ou contact@pointa.nc

Retour des ateliers gratuits

Votre CMA, en partenariat avec le cluster OPEN-NC vous a proposé tout au long de l'année dernière **des ateliers sur la transition numérique** sur différents sujets : Se lancer sur Internet - Les meilleurs choix pour préserver l'image de votre entreprise sur Internet - Mieux gérer son temps pour sa communication digitale - Comment bien communiquer avec ses clients, etc.

120 artisans ont bénéficié de ce dispositif en participant à un ou plusieurs ateliers.

En 2023 ces ateliers, entièrement GRATUITS, sont renouvelés, avec l'organisation de sessions spécifiques par secteur d'activités ou corps de métiers, afin de répondre encore mieux à vos besoins.

Prochaines dates à Nouméa sur la thématique : **Boostez la visibilité de votre entreprise sur Internet** (Comment animer la page Facebook de mon entreprise. Google My Business : Un outil incontournable pour la réputation de mon entreprise)

● Secteur construction/rénovation

- Mardi 7 mars de 12h/14h
- Jeudi 30 mars de 16h/18h

● Secteur alimentaire

- Mardi 14 mars de 8h/10h
- Jeudi 6 avril de 16h/18h

● Secteur soins du corps

- Lundi 24 avril de 8h30 à 11h45



+ d'infos et/ou inscription :

tic@cma.nc ou Julia MOUTIER : 28.23.37

Dumbéa (Panda) : **Les élus à la rencontre des artisans**

Les élus de la CMA-NC sont allés à la rencontre de cinq entreprises artisanales sur la ZAC Panda : **Embois.nc, Agencement SEMA Menuiserie, Speed Services, Altis et Tôles NC.**

Des discussions riches au cours desquelles, des entrepreneurs courageux et passionnés, ont pu faire découvrir leurs métiers, leurs entreprises, tout en partageant avec les élus consulaires leur ressenti sur la conjoncture actuelle qui nécessite adaptation et agilité pour faire face à certaines difficultés : Augmentation du coût des marchandises et de leur transport, difficultés à recruter du personnel qualifié... Malgré tout, parmi elles, des entreprises parviennent, en se modernisant et en innovant, à se développer et même à exporter leur savoir-faire !

Des entretiens indispensables pour la CMA-NC qui souhaite porter les messages du terrain et travailler sur des propositions en faveur du développement économique artisanal.

Un grand merci à ces professionnels pour leur accueil et leur disponibilité !



Tôles NC



Embois

Accès simplifié **au prêt bonifié CAM/PSUD**

Depuis octobre 2022, le dispositif de financement des équipements, destiné aux jeunes artisans de la province Sud s'est assoupli afin de rendre l'aide plus accessible. Désormais le remboursement du capital peut être différé d'un an. En l'absence d'une attestation de qualification, l'emprunteur doit justifier une expérience dans son activité de 3 ans au lieu de 6 auparavant.

DES PRÊTS BONIFIÉS POUR LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT

Tout crédit d'équipement contracté par les artisans auprès du Crédit agricole mutuel (CAM) peut être bonifié : Prise en charge par la province Sud des 3 premières années d'échéance des intérêts.

LES CRITÈRES POUR EN BÉNÉFICIER

Avoir moins de 40 ans au 1^{er} janvier de l'année du dépôt de la demande de prêt auprès du CAM.

Être installé en province Sud et justifier de 5 années de résidence en Nouvelle-Calédonie à la date de dépôt de la demande de prêt.

Être immatriculé au Répertoire des métiers de la CMA-NC
Disposer d'une attestation de qualification délivrée par la CMA-NC justifiant une certification de niveau 3, ou supérieur, inscrite au répertoire de la certification professionnelle (RCPNC) ou au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et correspondant à cette activité...

+ d'infos :

**Contactez nos conseillers pour connaître les démarches pour y accéder :
Demande de RDV à eco@cma.nc
ou www.cma.nc/contactez-nous**

+ d'infos :

**Consulter le site marché public nc : <https://marchespublics.nc/questions-reponses>
Contact : marchespublics@gouv.nc - Tél. 25 61 70**

Plateforme des marchés publics : **du nouveau !**

Qu'est-ce que la plateforme des marchés publics ?

Cette plateforme est utilisée par les entreprises et acheteurs publics. C'est un outil de veille, qui permet de rechercher et consulter les marchés publics, sans se déplacer. Les entreprises peuvent échanger directement avec les acheteurs et déposer leur dossier sur la plateforme. Enfin l'inscription à cette plateforme est gratuite.

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis à jour la plateforme : Les utilisateurs peuvent désormais **l'utiliser sur n'importe quels navigateurs ou appareils mobiles**. Les recherches sont simplifiées ainsi que les suivis d'annonces et les dépôts électroniques.

Attention, le compte de l'entreprise sur l'ancienne version ne sera pas transféré sur la nouvelle plateforme. Il est donc nécessaire de créer un nouveau compte.



LEVAGE ET MANUTENTION



Des moyens choisis pour leur flexibilité, leur solidité et leur précision.

Du levage complexe à double grue en passant par des opérations plus simples de particuliers (piscine, cuve...), les équipes de levage John Cockerill sont présents dans le monde minier calédonien depuis 2016.

- Une grue mobile type Explorer 5600 d'une capacité de 160 tonnes
- Une grue mobile type GMK5150 d'une capacité de 150 tonnes
- Une grue mobile type GMK4100 d'une capacité de 100 tonnes
- Un camion grue d'une capacité de 230tm (équivalent d'une capacité de 80 tonnes)
- Une remorque pour le transport de colis jusqu'à 24 tonnes



Tour du Centre 2^e étage - 30 route de la Baie des Dames - BP 7302 - 98801 Nouméa Cedex
Tél. 28 43 60 | secretariat@johncockerill.nc

UNE CARTE DE CRÉDIT BUSINESS ÉCO-RESPONSABLE ?

JE VAIS EN PARLER À MA MER !

À la BNC, nos cartes sont recyclées en plastique issu du nettoyage des océans !



**Banque de
Nouvelle Calédonie**
BANQUE & ASSURANCE

www.bnc.nc

Banque de Nouvelle Calédonie

Nos artisans ont du talent !



Avec 11 343 entreprises enregistrées au 1^{er} janvier 2023 au Répertoires des métiers de la CMA-NC, le secteur artisanal occupe une place majeure et incontournable dans l'économie calédonienne et constitue un important facteur d'attractivité pour l'aménagement du territoire. Ses atouts : favoriser l'entrepreneuriat et l'emploi, contribuer à l'égalité des chances, renforcer la cohésion sociale au sein de la population et créer de la richesse en s'appuyant sur le développement des activités locales. L'artisanat offre aussi des perspectives professionnelles aux jeunes et de belles opportunités de reconversion pour tous les salariés. En effet, près de 300 activités, des plus traditionnelles aux plus modernes, sont répertoriées dans les quatre grands secteurs de l'artisanat : bâtiment, services à la personne, production-fabrication et alimentation.

Au-delà du métier et du sens donné à leur vie professionnelle, les artisans assurent des services de proximité, nécessaires au quotidien des Calédoniens et véhiculent un ensemble de valeurs : qualification, savoir-faire, tradition, qualité, sur mesure, circuits courts, transmission, valorisation des produits locaux... La transition écologique est également au cœur de leurs préoccupations avec la prise en compte du bon usage des ressources, une meilleure gestion des déchets, notamment en termes de recyclage, ou l'utilisation de technologies propres. Enfin, comme l'a montré récemment la crise sanitaire, ils savent faire preuve de résilience avec une capacité d'adaptation remarquable.

En quelques mots, nos artisans ont du talent !

L'artisanat, donner du sens à son métier

L'artisanat est l'activité professionnelle qui symbolise par excellence la passion pour son métier en alliant tradition et innovation. Choisir de devenir artisan, c'est être amené à créer, concevoir, construire, faire de la recherche, innover, transmettre tout au long de sa carrière. Mais, en tant que chef d'entreprise, c'est aussi prendre part au développement économique de la Nouvelle-Calédonie, et assurer des services indispensables au bon fonctionnement et à la cohésion de la société dans son ensemble.

Les entreprises artisanales se caractérisent par leur dimension à taille humaine, le plus souvent individuelles ou sous forme de société avec au maximum 10 salariés à la création de la structure, et par la nature de leur activité - production, transformation, réparation ou prestation de services. Leur fort ancrage territorial contribue à la prospérité économique, grâce à l'emploi, en apportant des services ou en intervenant comme sous-traitant pour les entreprises des autres secteurs d'activité, en valorisant les ressources et en privilégiant la production locale.

Une multitude de métiers

Il existe beaucoup de métiers artisanaux. Parmi les plus connus: boulanger, charpentier, menuisier, boucher, plombier, coiffeur, maçon, métallier ou esthéticienne. Auxquels on ajoutera photographe, fleuriste, chauffeur de taxi, couturier, horloger, garagiste, etc. Sans oublier les métiers d'art. La liste est très longue ! Il ne faut d'ailleurs pas hésiter à rencontrer les artisans pour découvrir leur métier : ce sont eux qui en parlent le mieux (voir les témoignages).

Un artisan est avant tout une personne qui maîtrise un savoir-faire, en général pour un travail manuel et qui réalise toutes les étapes de la vente d'un produit, de sa conception à sa commercialisation. En tant que chef d'entreprise, il doit également avoir des compétences juridiques et des connaissances en commerce, gestion, tâches administratives, ressources humaines ou management. Le plus souvent, l'artisan travaille seul (87 %) et 71 % d'entre eux exercent en entreprise individuelle. Mais le secteur artisanal crée aussi de l'emploi : près de 1 500 établissements ont au moins un salarié.

Entrepreneuriat, autonomie et valeurs

Être artisan, c'est avant tout être son propre patron et redonner du sens à la valeur travail. Ce qui implique, comme pour tout chef d'entreprise, d'accepter de relever des défis, d'affronter des difficultés, de réaliser des investissements, d'apprendre à gérer, de s'adapter aux évolutions techniques et numériques, de s'organiser et d'anticiper. C'est aussi la fierté du travail bien fait, la recherche d'authenticité, la qualité et la durabilité des produits et les relations de proximité avec les

clients. Et surtout, l'artisanat a toute sa place dans la transition écologique grâce à la valorisation des produits locaux, le "fait main" et le sur mesure, les circuits courts... La stabilité du tissu artisanal montre aussi la capacité d'adaptation des artisans aux fluctuations du marché et ce, malgré un contexte économique difficile. Leurs points forts : structure à taille humaine pouvant faire preuve de réactivité et de souplesse, la qualité des produits et services, recours à l'entraide familiale et à la solidarité, efforts sur les prix, meilleure maîtrise de la gestion de son entreprise...

Devenir artisan

L'artisanat offre de belles perspectives professionnelles aux jeunes, mais aussi aux personnes qui veulent se reconverter. Parce que le plus souvent, c'est exercer un métier passion. De nombreuses formations diplômantes existent en Nouvelle-Calédonie et il est possible, tout au long de sa carrière, d'approfondir ses compétences, via notamment la formation continue. Le Centre de formation de l'artisanat (CFA) propose des formations en alternance pour 18 métiers. En devenant tuteur ou en embauchant un jeune, les artisans sont les garants de la transmission de leurs métiers, de leurs savoir-faire et de leurs compétences, mais aussi du savoir-être et des valeurs de leur profession. Le parcours en alternance permet ainsi d'entrer dans la vie active et de trouver rapidement un emploi. En 2021, le taux d'insertion professionnelle des diplômés du CFA s'élevait à 85 % !

Vous voulez devenir artisan ?

La Chambre de métiers et de l'artisanat vous accompagne et vous conseille pour votre projet de création et tout au long de la vie de votre entreprise.

Service du développement économique :

Tél. 28 23 37 - eco@cma.nc

Pour en savoir plus sur les formations proposées au CFA de la CMA, consultez le site : www.cma.nc, rubrique Alternance

Pour plus d'infos : Tél. 25 97 40 - formation@cma.nc

L'ARTISANAT CALÉDONNIEN EN QUELQUES CHIFFRES*

- Pourcentage des entreprises artisanales dans l'économie calédonienne en 2022 : 29 %
- Chiffre d'affaires global des entreprises artisanales en 2021 : 167 milliards de francs
- Nombre d'entreprises artisanales au 1^{er} janvier 2023 : 11 343 établissements
 - Entreprises individuelles : 8 095 établissements, soit 71 %
 - Sociétés : 3 247 établissements, soit 29 %
- Création d'entreprises artisanales en 2022 : 1 501
 - Répartition par province des entreprises artisanales :
 - Province Sud : 83 %
 - Province Nord : 13 %
 - Province des Îles : 4 %
- Nombre d'actifs dans l'artisanat en 2021 : 17 492
- Nombre d'entreprises qui ont au moins un employé en 2021 : 1 477, soit 13 %
- Répartition hommes-femmes :
 - Femmes : 26 %
 - Hommes : 74 %

*Source : CMA-NC - janvier 2023

L'artisanat, ce sont les artisans qui en parlent le mieux ! Témoignages...



Ancienne comptable, **Marilou Massot** choisit de tout quitter pour repartir à Poindimié, d'où elle est originaire, et se lancer dans la pâtisserie. En 2018, elle crée MC Factory pour développer son activité en pâtisserie - pièces individuelles, gâteaux sur commande - et vendre ses produits dans un salon de thé où elle emploie deux personnes. « J'avais envie de redonner du sens à ma vie professionnelle. Au départ, la pâtisserie était un hobby ; en plus, je pouvais m'installer facilement sans avoir forcément un diplôme. Aujourd'hui, j'ai envie d'approfondir mes connaissances et je suis en train de passer mon CAP par correspondance. Ce qui me permettra aussi d'embaucher un alternant. L'artisanat, pour moi, représente la mise en avant de son savoir-faire, l'engagement dans son métier, le partage avec les clients en répondant directement à leurs envies... C'est aussi favoriser la qualité à la quantité. Ce n'est pas toujours facile, mais il existe des organismes pour nous accompagner. Je crois que quand on a quelque chose dans les mains et dans la tête, il ne faut pas avoir peur de se lancer... »

MC Factory, pâtisserie et pizzeria - Poindimié
Tél. 42 71 83 - mcfactory.poindimie@gmail.com
Facebook : MC Factory Poindimié Pâtisserie et Pizzeria



La marque de confection Kim et Stella Design est née en 2019 de la rencontre de deux couturières d'origine polynésienne, **Kim Manate et Stella Prouchandy**. Kim a suivi une formation de styliste-modéliste et Stella a commencé en créant des robes mission vendues en Brousse ou en dépôt-vente. Leur collaboration débute en 2014 : différentes boutiques leur sous traitent des vêtements et accessoires de culture polynésienne pour femme, homme et enfant. Elles lancent alors leur propre marque, référencée et soutenue par la marque collective Ardici qui promeut la création locale. Aujourd'hui, elles viennent d'ouvrir leur show-room à Nouméa et participent à différents événements comme la Fashion Week, le concours de Miss Calédonie, salons, foires, etc. *« En tant qu'artisan, il faut persévérer et toujours innover mais ça en vaut la peine. Personnellement, le métier que j'exerce est une passion, donc je suis très heureuse ! »*, témoigne Kim. Stella renchérit : *« Grâce à l'artisanat, j'ai pu réaliser mes créations. Avec Kim, nous concevons de nouveaux modèles, nous dessinons le patronage, nous réfléchissons à sa réalisation... Nous voulons surtout nous adresser à toutes les femmes ! »*

Kim et Stella Design, vêtements - Nouméa
Tél. 77 80 25 / 50 15 42 - kimetstelladesign.nc@gmail.com
Facebook : Kim et Stella Design



Compagnon charpentier, **Manuel Henry** arrive en Nouvelle-Calédonie en 2007. L'année suivante, il crée son entreprise individuelle, qui change en 2011 de statut juridique pour devenir une Sarl spécialisée dans la construction bois et la restauration, Henry Manuel Charpente (HMC). *« La société s'est fortement développée et nous travaillons sur des chantiers publics importants, comme l'habillage en bois du bâtiment du quai Ferry à Nouméa ou le nouveau musée de Nouvelle-Calédonie, pour des bailleurs sociaux ou des particuliers. »* Engagé dans une démarche éco-responsable, le chef d'entreprise explique avoir choisi ce métier pour le plaisir de travailler le bois, le besoin de se perfectionner et la satisfaction du travail bien fait, la proximité avec les clients... *« Être artisan, en étant à son compte, signifie aussi avoir toutes les responsabilités. Ce qui implique beaucoup de difficultés à affronter, un fort engagement et de multiplier ses connaissances, notamment administratives. Mais, se lancer dans l'artisanat est un beau défi ! »*

HMC Sarl, construction bois et restauration - Païta
Tél. 28 30 31 - henry.manuel@hmc.nc
Facebook : HMC Sarl - hmc-constructions-bois.nc/

Militaire de carrière, **Emmanuel Caretti** se reconvertisse en suivant en Métropole une formation de monteur-câbleur en télécom et s'installe en Nouvelle-Calédonie en 1997. Après avoir travaillé pour plusieurs entreprises locales, il saisit l'occasion de créer sa propre société en 2015, dans un premier temps comme entreprise individuelle Nord Com, puis passe en Sarl trois ans plus tard et emploie à ce jour une dizaine de personnes. Il sous traite des marchés de l'OPT pour l'installation de matériel téléphonique et le tirage de câbles pour la fibre optique. En complément, Nord com propose l'entretien et l'élagage d'espaces verts, toujours pour le compte de l'OPT mais également pour des particuliers. *« Dans mon activité, la relation client est primordiale. Avant d'intervenir sur un site, je vais d'ailleurs toujours leur rendre visite : j'y tiens beaucoup. Devenir mon propre patron est une opportunité que j'ai su saisir à un moment de ma carrière professionnelle. C'est beaucoup de travail, mais ça en vaut la peine et il est possible de se faire accompagner. »*

Nord Com, installation de matériel téléphonique, entretien d'espaces verts - Koné - Tél. 79 41 08





Chef d'une entreprise du BTP depuis 10 ans, **Franck Ollivier** constate qu'il manque sur le territoire des filières de recyclage des déchets, en particulier pour les bateaux. Il s'associe pour créer Royal Recy Boat en 2017 et proposer aux entreprises et aux particuliers des solutions de démantèlement des bateaux et de recyclage de leurs déchets (bois, ferraille, plastique...). La société travaille sur la fibre de verre et le thermoplastique issus de la déconstruction de navires (et aussi éoliennes, capots de voiture, casques de moto, etc.) afin de concevoir une nouvelle matière, également recyclable, pour réaliser des plans de travail, glissières de sécurité, palettes, potelets de passage piéton... « *La gestion des déchets et le recyclage sont des sujets qui me tiennent vraiment à cœur. Je veux trouver des solutions à l'échelle locale via des micro-usines pour répondre à la demande, et plus tard mettre en place dans les îles du Pacifique le même système. Cette solution permettrait de lutter contre la vie chère et l'enfouissement, de favoriser l'économie circulaire, notamment l'emploi local et les circuits courts. L'artisanat permet justement d'encourager le "faire soi-même" et l'innovation.* »

Royal Recy Boat, démantèlement de navire et recyclage des déchets - Nouméa

Tél. 85 85 12- royalrecyboatnc@gmail.com

Facebook : Royal Recy Boat NC



Créée et cogérée par **Marie-France Colin**, couturière de formation, Calmousse fête ses 30 ans d'existence cette année. L'entreprise artisanale de literie la plus connue du territoire propose des matelas, coussins, salons, dessus de chaise et aménagement pour bateau

à partir de mousse fabriquée localement, l'habillage en tissu des pièces est réalisé par des couturières expérimentées. « *Quand j'ai créé Calmousse, je n'aurais jamais pu imaginer que nous arriverions à ce stade-là ! Être artisan permet d'être indépendant, d'accompagner sa société tout au long de son développement, d'être proche de nos clients : par exemple, nous leur proposons aussi du sur mesure. Bien sûr, la gestion d'une entreprise, quand elle prend de l'ampleur, nécessite beaucoup de travail, d'investissement personnel et d'engagement. Il est donc essentiel d'avoir une vraie passion pour son métier, comme moi pour la couture. En plus, la réussite de notre activité permet de faire vivre des familles : c'est une réelle satisfaction personnelle.* »

Calmousse, literie - Nouméa (Ducos)

Tél. 28 69 42 ou 78 90 92 - calmousse@galop.nc

Facebook : Calmousse - Les pros du repos





LE CRÉDIT PRO !

Leasing-défiscalisation

 **25 79 79**
credical@credical.nc

Nos experts en financement sont

À VOTRE ÉCOUTE

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30.



Artisans, êtes-vous concernés par la réglementation sur les ICPE ?

Certaines activités peuvent avoir des impacts environnementaux (pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...) et présenter des dangers (incendie, explosion, ...). On parle d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui sont soumises à des réglementations spécifiques.

Qu'est-ce qu'une ICPE ?

Une ICPE est une installation pouvant présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, ou la conservation des sites et des monuments.

Les dispositions relatives aux ICPE sont intégrées dans les livres IV-titre I des codes de l'environnement des trois provinces.

Comment sont classées les ICPE ?

Il existe 3 seuils de classement des ICPE en fonction de la gravité des dangers ou des inconvénients qu'elles peuvent présenter :

- La déclaration
- L'autorisation simplifiée
- L'autorisation

Dans les codes de l'environnement de trois provinces, on trouve une « nomenclature des ICPE » qui permet d'identifier le seuil de classement d'une installation en fonction :

- Des substances et préparations employées, stockées ou fabriquées. (ex : emploi ou stockage de produits toxiques, dangereux pour l'environnement, produits inflammables, ...).
- Des activités réalisées (ex : réparation de véhicules, production d'alcools, stockage de déchets ménagers, préparation et conservation de produits alimentaires, blanchisserie, ...)

Que signifient les différents seuils de classement des ICPE ?

Le seuil de la déclaration

Sont soumises à déclaration les installations ne présentant pas de graves dangers ou inconvénients. Ces installations doivent néanmoins respecter certaines règles appelées prescriptions générales ou arrêtés type.

Exemples d'entreprises soumises à déclaration :

- Garage dont la surface est supérieure à 200 m²
- Blanchisserie dont la capacité de lavage de linge est comprise entre 500 et 5 000 kg/jour
- Brasserie dont la production est comprise entre 2 000 et 20 000 litres/jour

Le seuil de l'autorisation simplifiée

Sont soumises à autorisation simplifiée les installations présentant des dangers ou inconvénients graves pouvant être prévenus par le respect de prescriptions générales.

Ces installations doivent respecter un arrêté d'autorisation sim-

plifié qui renvoie à des prescriptions générales et éventuellement des arrêtés complémentaires.

Exemples d'entreprises soumises à autorisation simplifiée :

- Garage dont la surface est comprise entre 200 et 5 000 m²
- Entrepôt couvert de stockage de matières inflammables dont le volume est compris entre 50 000 et 300 000 m³
- Entreprise disposant d'une quantité de cartons stockés comprise entre 20 000 et 50 000 m³

Le seuil de l'autorisation

Sont soumises à autorisation les installations qui présentent de graves dangers ou inconvénients.

Ces installations doivent respecter un arrêté d'autorisation qui renvoie à des règles spécifiques.

Exemples d'entreprises soumises à autorisation :

- Garage dont la surface est supérieure à 5 000 m²
- Blanchisserie dont la capacité de lavage de linge est supérieure à 5000 kg/jour
- Brasserie dont la production est supérieure à 20 000 litres/jour

Toutes les installations ne sont pas classées au titre de la réglementation ICPE.

Si une entreprise exerce une activité, stocke et/ou utilise des substances et préparations incluses dans la nomenclature sans atteindre des seuils de déclaration, cette dernière ne sera pas concernée par la réglementation ICPE.

Quel que soit le seuil de classement, toute installation soumise à la réglementation ICPE devra adresser sa demande à la province concernée ou à la DIMENC avant sa mise en service.

Pour cela, les différents formulaires sont disponibles sur le site de la DIMENC : <https://dimenc.gouv.nc/industrie/les-installations-classees-icpe>

Vous souhaitez en savoir plus sur la réglementation ICPE ? Vous avez besoin d'aide pour effectuer votre déclaration ? Contactez Clarisse, chargée de mission Environnement de la CMA-NC au 93 41 52 ou par e-mail à [l'adresse clarisse.picon@cma.nc](mailto:clarisse.picon@cma.nc)

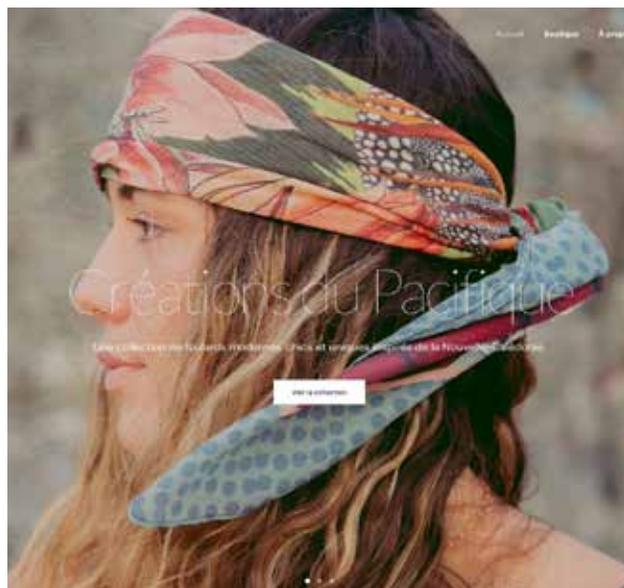


Internet : Voir et être vu

Un artisan sur Internet

Patricia Lauzes propose d'acquérir ses créations digitales - tableaux, affiches, cadres et foulards - fabriquées artisanalement via son site et sa boutique en ligne : www.patricialauzes.com. L'artiste redonne vie aux anciens clichés, issus des Archives de la Nouvelle-Calédonie, en utilisant la technique du photomontage grâce aux outils numériques qu'elle maîtrise parfaitement - Patricia est une directrice artistique reconnue sur la place. Elle réalise également des motifs d'inspiration locale pour foulard, imprimés sur soie en Italie. Toutes ses pièces sont fabriquées en édition limitée.

Chaque création est référencée sur le site : il suffit de cliquer sur l'image pour accéder aux différents formats, aux supports, au descriptif technique, aux tarifs en francs ou en euros. La commande se fait en ligne et la livraison à Nouméa ou dans le Grand Nouméa est offerte. Patricia Lauzes est également très active sur les réseaux sociaux et plus particulièrement Facebook et Instagram : elle diffuse régulièrement des informations sur ses dernières collections.



Info futée

Lancée par le gouvernement en 2020, la plateforme en ligne cesam.nc centralise toutes les informations essentielles aux porteurs de projet et aux entrepreneurs calédoniens. Depuis quelques semaines, la version appli. est également disponible, pour consultation sur smartphones et tablettes. En quelques clics, il est possible d'accéder facilement aux formalités administratives via guichet-entreprises.nc, de s'informer sur les financements et les aides existantes en fonction de leurs besoins et de connaître les différents dispositifs d'accompagnement et de conseil : création d'entreprise, développement, investissement, innovation, emploi, gestion des difficultés, export, transmission-prise, etc.

Des dispositifs qui couvrent vos besoins

 Aides financières Subventions, Prêts, Facilitation d'accès au crédit, Participation au capital, Crédit d'impôt et Réduction Fiscale...	 Formalités en ligne Création d'entreprise, Immobilisation, Déclaration des changements, Radiation d'entreprise...	 Accompagnements et conseils Dépôt et création de projet, Développement de l'entreprise, Gestion des difficultés, Thématique particulière, Accompagnement sur l'externalité (Transmission/Reprise)	 Aides spéciales COVID Report de charges fiscales, Chômage partiel, Prêt garanti par l'Etat...
» Découvrir	» Découvrir	» Découvrir	» Découvrir

Cesam vous facilite l'accès aux démarches entrepreneuriales

Je définis ma situation

J'accède à des dispositifs adaptés à ma situation

Site utile

Pour lutter contre le gaspillage et diminuer la production de déchets, favoriser la coopération entre les entreprises et promouvoir l'économie circulaire, la CMA-NC et la CCI-NC ont lancé en août **Circuitpro**, la première plateforme numérique gratuite d'échanges en ligne réservée aux entreprises et associations. Elle permet d'échanger, donner, vendre ou acheter à un prix adapté du matériel en état de marche ou réparable, réutiliser des produits et mutualiser des ressources partiellement exploitées (locaux, compétences, équipements, cotransport...). Le site, facile d'accès, ergonomique et intuitif, permet aux entreprises d'adopter des pratiques responsables et novatrices, de gagner en compétitivité et de développer des synergies.

Rendez-vous sur www.circuitpro.nc

CIRCUITPRO
La plateforme professionnelle d'échanges 100% locale !

Vous êtes un entrepreneur, un artisan ou une association ?

Vous pouvez désormais échanger des biens ou des services... 100% gagnant-gagnant !

Consultez les annonces disponibles en ligne sur www.circuitpro.nc

cci.nc | ebor.nc

Ça vous concerne

La vente en ligne

Internet est un outil indispensable pour donner une plus grande visibilité à son entreprise et valoriser son activité. Le commerce électronique, ou e-commerce, est en plein essor : de plus en plus d'artisans vendent leurs produits ou prestations de service en ligne. Il permet notamment de toucher une clientèle plus large et d'être opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



Plusieurs solutions facilement accessibles existent : Créer son propre site, intégrer une marketplace existante ou recourir au click and collect.

Avant de choisir la solution qui vous conviendra le mieux et la plus adaptée à votre activité, il est fortement conseillé de définir en amont votre stratégie de vente et la cible visée, quels moyens financiers y allouer, le temps que vous pourrez y consacrer, la maîtrise des aspects techniques...

1 - Créer son propre site internet

La solution la plus personnalisable est de créer son propre site e-commerce, c'est-à-dire un site marchand dans lequel seront répertoriés tous vos produits et services avec leur descriptif technique, leur prix et un accès pour que le client finalise son achat.

Vous pouvez réaliser vous-même votre site à l'aide de plateformes de création et de gestion de contenu : WordPress, Magento (ou Adobe Commerce), PrestaShop, Wix, site123... Ce qui implique de maîtriser les outils numériques et certaines notions informatiques :

- Création d'un site web
- Achat d'un nom de domaine
- Hébergement
- Référencement du site
- Conformité RGPD

Si vous ne vous sentez pas vraiment à l'aise avec l'informatique, il est recommandé de s'adresser à un professionnel qui vous proposera une solution clé en main, en particulier pour la gestion logistique du site et la sécurisation des frais de paiement en ligne.

2 - Intégrer une marketplace existante

Vous pouvez également rejoindre un site e-commerce existant qui regroupe d'autres vendeurs. Le principe de la marketplace est de mettre en place des espaces de vente en ligne, comme une boutique, moyennant une commission prélevée par le site pour chaque vente réalisée. Vos produits et services seront alors présentés sur la plateforme multi-vendeurs, créant ainsi une synergie sur plusieurs achats. Parmi les plus connues, on peut citer : Amazon, eBay, PriceMinister ou Alibaba.

Cette solution est à privilégier si vous souhaitez limiter le temps consacré et les frais engagés. En effet, la plateforme gère tous les aspects techniques : sécurisation des données personnelles et bancaires, gestion, entretien et mise à jour du site.

En Nouvelle-Calédonie, plusieurs marketplaces existent :

- Hébergement : Resa.nc
- Événement : Etickets.nc et tickets.nc
- Alimentation : covie.shop, needeat-nc.com

Partenariat

La CMA-NC est partenaire de la plateforme locale shop.nc. Ce partenariat vous permet de vendre vos produits en ligne à moindre coût et de vous occuper uniquement des commandes que vous recevez et de leur préparation. Ensuite, un livreur vient récupérer la commande et shop.nc s'occupe du reste.

Les deux offres de shop.nc :

- Offre vitrine : vous créez votre vitrine en ligne gratuitement, au lieu de 20 000 F d'initialisation et 6 000 F/mois. Une commission de 20 % (au lieu de 10 %) est reversée à shop.nc pour chaque vente. Les frais de commission comprennent la livraison et les frais bancaires.
- Offre pro avec site internet dédié : vous créez votre site pour 80 000 F HT par an, avec 10 % de commission, au lieu de 220 000 F d'initialisation + 12 000 F/mois.

À savoir : la CMA vous donne un coup de pouce financier pour la première année de lancement de votre boutique en ligne en prenant à sa charge 50 % de votre investissement, soit 40 000 F HT, le solde de 40 000 F HT restant à votre charge.

3 - Autres solutions de click and collect

Vous avez la possibilité de promouvoir vos produits ou services par d'autres supports, par exemple téléphone, mail, Facebook, dans votre atelier ou votre boutique, et de conclure quand même une vente en ligne.

Plusieurs moyens vous permettent de réaliser uniquement un transfert d'argent :

- Paypal propose des solutions de paiement à insérer dans de nombreux supports : téléphone, mails, sms, réseaux sociaux, messagerie privée, sites...

Offres et tarifs sur paypal.com (commission de 2,90 % par transaction)

Attention : Paypal ne propose pas le paiement en franc Pacifique.

- La CSB (Calédonienne de services bancaires) propose son service de paiement en ligne, via un lien de paiement unique envoyé par mail au client.

Offres et tarifs sur epay.nc (entre 1 990 F et 4 990 F par mois + frais d'installation)

Il est à noter que vous pouvez aussi opter pour une solution click and collect avec paiement en direct lorsque le client vient récupérer le produit acheté.

Renseignements :

Conseiller Technologies de l'information et de la communication (TIC) de la CMA-NC

Tél. 28 23 37 - tic@cma.nc - www.cma.nc



La vente en ligne, ce qu'il faut aussi savoir...

- Utiliser les techniques de rédaction de manière optimale pour le web
- Mettre à jour régulièrement les données du site
- Concevoir le référencement de ses produits ou prestations de service
- Trouver de nouveaux prospects, fidéliser sa clientèle et favoriser les échanges
- Veiller à conserver sa e-réputation
- Respecter la réglementation : RGPD (règlement général sur la protection des données), mentions légales obligatoires, conditions générales de vente, moyens de paiement, etc.
- Connaître les fondamentaux de la cybersécurité

Savoir-Faire

Un cordonnier plutôt bien chaussé

Parcours

Après un bac en génie civil à Jules Garnier, Alexandre Courtot travaille quelques années comme conducteur de travaux. En 2013, il décide de se réorienter pour apprendre le métier de cordonnier que son père a exercé un temps lorsqu'il était enfant. « *J'avais envie de changer d'air et je savais qu'en NC il y avait un manque dans ce domaine* ». Le jeune calédonien s'installe à Lyon où il suit un parcours en alternance d'un an, dans un Centre de formation professionnelle réputé en Europe. Il y reçoit le prix d'Excellence en Cordonnerie. Alexandre est ensuite employé dans une cordonnerie lyonnaise avant d'être embauché à Sydney dans le cadre d'un working holiday visa. Trois ans après son départ, Alexandre revient en Nouvelle-Calédonie et rachète en 2017 le fonds de commerce d'une cordonnerie, rue Mangin à Nouméa. Un an plus tard, il déménage sa boutique sur le trottoir d'en face pour s'agrandir et installer ses nouvelles machines.

Alexandre Courtot fêtera l'an prochain ses 10 ans de métier. Une reconversion réussie pour cet artisan qui après une formation en métropole et un début de carrière à Lyon puis Sydney, a créé l'Atelier de Cordonnerie, au centre-ville de Nouméa.

« *La cordonnerie et la maroquinerie représentent deux tiers de mon activité, c'est une part importante par rapport à la métropole où le multi-services (clés, tampons, gravures...) pèse jusqu'à 50%* », explique Alexandre. Une répartition qu'il explique par la présence de plusieurs enseignes spécialisées dans le multi-services, et le peu de concurrence en cordonnerie. Le chef d'entreprise a d'ailleurs recruté un employé il y a un an et demi, pour le seconder « *John, mon bras droit, que j'ai formé à toutes les techniques que l'on m'a enseignées* ».

« *Le fait d'avoir voyagé m'a permis d'apprendre de nouvelles techniques, de connaître de nouvelles matières et de nouveaux produits, poursuit l'artisan. Ainsi certaines paires de chaussures, sacs, vestes... que l'on pensait irréparables peuvent l'être désormais. J'ai les machines pour. Les clients ressortent de leurs affaires des articles qu'ils m'apportent plutôt que de les jeter. (...) Avec notre climat certaines matières comme le caoutchouc peuvent cuire, fondre ou partir en poussière. Un procédé particulier permet maintenant de changer la semelle d'origine. La chaleur et l'humidité provoquent également des réactions sur le cuir. Grâce à des produits performants que j'importe d'un fournisseur français,*



**Alexandre Courtot,
cordonnier**

je peux nettoyer, nourrir, teindre, cirer...les clients sont très contents de retrouver leurs sacs à mains ou leurs chaussures ! Il est même possible de teindre le cuir d'une couleur plus claire que l'initiale ».

La réparation de chaussures requiert de la part du professionnel une observation minutieuse. « *Il est important de déterminer le type d'usure. Il y a l'usure normale et celle due à une mauvaise posture chez les personnes qui devraient porter des semelles orthopédiques. C'est un métier où l'on a une relation de confiance avec nos clients, un peu comme chez le coiffeur, cela nous permet de les alerter sur ce genre de soucis. Lorsque l'on refait un talon, il faut bien reprendre les équilibres, doser la matière selon les zones d'usure constatées, pour que les clients se sentent à l'aise.* »

Près de dix ans après sa reconversion, l'artisan ne regrette pas son choix. « *Ce qui me plaît, c'est de trouver des solutions à des problèmes que l'on ne pensait pas pouvoir résoudre. C'est aussi créer quelque chose de mes mains, transformer, redonner vie aux choses abîmées et avoir la satisfaction du client. Je suis tombé amoureux du métier grâce à mon professeur en France. Pour moi, acheter des chaussures, c'est un investissement. Avec la cordonnerie, on peut les faire durer des années, c'est plus économique et plus écologique, l'inverse de la surconsommation.* »

**Page Facebook : L'Atelier de Cordonnerie
Tél. 26 43 04
Email : latelierdecordonnerie@gmail.com**

Gourmand et gourmet

Parcours

Gérald Ittah commence à travailler dans la restauration très jeune, dès 15 ans : « *Je voulais savoir si la direction que je prenais m'intéressait vraiment* ». Il entre à l'École hôtelière de Paris, mais le système scolaire ne lui convient pas trop... En 1989, il s'installe à Saint-Barthélemy, dans les Caraïbes, et est employé comme second ou chef. Puis retour en Métropole, cette fois pour rejoindre les cuisines des grands chefs étoilés parisiens. « *Mais, cette vie ne me plaisait pas, alors en 1993 j'ai de nouveau tout quitté pour m'installer en Nouvelle-Calédonie.* » Il enchaîne les emplois de chef cuisinier à Nouméa... Jusqu'en 1997 où il ouvre le snack le Carré bleu à la piscine du Ouen Toro. C'est à cette époque qu'il commence à faire son propre foie gras : la marque Les foies gras du Ouen Toro est créée en 1999. « *C'était au siècle dernier* », ajoute-t-il avec un grand sourire !

Gérald Ittah se décrit comme un « touche-à-tout de la cuisine ». En 2007, quand il quitte le snack du Ouen Toro, il lance sa société Nouméa Gourmet et peut désormais se consacrer entièrement à sa passion pour la cuisine, en particulier pour les produits hauts de gamme qu'il propose dans sa boutique d'épicerie fine, Vallée des Colons, à Nouméa.

Quand il commence à cuisiner le foie gras, il organise des séances de dégustation, « *mais c'était encore l'époque où tout ce qui était fabriqué localement était considéré comme mauvais. Il y en a qui ne voulaient même pas goûter* ». Puis, petit à petit, les mentalités ont commencé à changer : Les foies gras du Ouen Toro deviennent alors une référence pour les Calédoniens. La création de Nouméa Gourmet lui ouvre de nouvelles perspectives, notamment pour continuer à réaliser ses propres créations culinaires, diversifier son activité de transformation et vendre des produits de qualité.

Pour développer son entreprise artisanale, il se tourne vers d'autres produits et cuisine magrets, chutneys, saumon fumé et depuis peu le chocolat. « *Grâce à des amis, j'ai découvert le chocolat de marque Stéphane Bonnat. J'avais envie de travailler un chocolat d'exception, différent de ceux qu'on trouve habituellement sur le territoire. Aujourd'hui, je propose 24 grands crus de qualité, pure origine, tous en provenance de régions différentes et issus du commerce équitable. J'ai envie de faire découvrir et goûter les différentes saveurs du chocolat.* » Il propose d'ailleurs régulièrement des master



**Gérald Ittah,
cuisinier**

class autour du chocolat ou du caviar. Il assure également une activité de grossiste, indispensable pour pérenniser sa boutique, et propose à la vente des produits de qualité : truffes et produits à base de truffe, caviars, fromages sélectionnés avec un maître fromager...

« *Je me sens profondément artisan : Je veux véhiculer les valeurs comme le savoir-faire, la tradition et la qualité. Je crée mes propres recettes pour mettre en avant les goûts et les saveurs. Et j'essaie toujours de faire mieux, de m'améliorer...* » En 2020, il participe au concours général agricole qui récompense les meilleurs produits du terroir français, dans le cadre du Salon international de l'agriculture qui a lieu chaque année à Paris. Il gagne la médaille d'argent pour son magret de canard séché. En 2022, il obtient cette fois la médaille d'or pour le magret de canard séché et fumé tranché. « *J'étais parti avec le magret, le foie gras nature et le foie gras à la vanille et j'espérais être récompensé pour chacun. J'ai été un peu déçu, même si la médaille d'or a été une très belle satisfaction personnelle parce que ça montre qu'en Nouvelle-Calédonie aussi, on peut faire des produits de qualité. Donc, j'y participe de nouveau cette année et je compte bien ramener de nouvelles médailles.* »

Nouméa Gourmet
30 rue de Charleroi - 98800 Nouméa
Tél. 78 86 77
Page Facebook : @Nouméa Gourmet
Site : www.noumeagourmet.com

province Sud : aide à l'embauche du 1^{er} salarié



Vous souhaitez embaucher votre premier salarié ? La province Sud vous propose une aide spécifique : le contrat NIAOULI

Ce contrat d'aide à l'embauche du premier salarié dans les très petites entreprises (TPE) a pour objectif de vous faciliter la tâche par l'intermédiaire d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) d'un an ou à durée indéterminée (CDI) conclu entre le salarié et l'employeur.

Cette aide se matérialise par la conclusion d'une convention tripartite aux termes de laquelle la province Sud s'engage à verser, à la structure accueillante, une participation financière pour favoriser l'embauche de son premier salarié, dans les conditions prévues ci-dessous.

A SAVOIR : Cette aide n'est pas renouvelable.

Quel est le montant de l'aide ?

- S'il s'agit d'un contrat de travail d'une durée d'un an (CDD), l'employeur perçoit 3 sommes équivalentes à :
 - une mensualité du SMG brut à taux plein, au rendu exécutoire de la convention ;
 - une mensualité du SMG brut à taux plein, à la fin de la première période de travail de six mois ;
 - la moitié d'une mensualité du SMG brut à taux plein à la fin de la période d'un an contractuellement établie.
- S'il s'agit d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI), l'employeur perçoit :
 - à la fin de la période d'essai fixée par le contrat de travail, une somme équivalente à trois fois et demie une mensualité du SMG brut à taux plein.

Si l'employeur envisage la modification du CDD en CDI, la convention avec la province Sud fait l'objet d'un avenant visant notamment à réévaluer le montant de l'aide restant à verser. Ce restant dû correspond, au prorata de la durée hebdomadaire travaillée, à la différence entre l'aide déjà perçue au titre de l'exécution du CDD d'un an et l'aide accordée lorsqu'il s'agit d'un CDI.

A SAVOIR : Le montant des aides versé à un même employeur dans le cadre de la présente mesure ne peut être supérieur à trois fois et demie une mensualité du SMG brut à taux plein.

Rupture du contrat de travail : en cas de rupture du contrat de travail par le salarié avant la fin de la convention, la province Sud verse à la structure d'accueil une somme calculée au prorata des heures effectuées avant la rupture dudit contrat.

Si la rupture est à l'initiative de l'employeur avant la fin de la période d'essai, la province Sud se réserve le droit de recouvrer tout ou partie des sommes indûment perçues.

Aide financière complémentaire : le gérant de l'entreprise bénéficiaire de cette aide à l'embauche peut bénéficier d'une aide financière complémentaire et forfaitaire s'il s'engage **à participer à une formation agréée par la province Sud.**

Cette formation a pour objet de permettre à l'intéressé d'acquérir les bases nécessaires pour accueillir un salarié dans sa structure.

Cette aide forfaitaire s'élève au trois quart du tarif fixé par l'établissement de formation agréé par la province Sud. La somme est versée à l'employeur sur présentation de l'attestation de participation à ladite formation.

Quelles sont les pièces justificatives demandées ?

- K-bis de l'entreprise, datant de moins d'un mois (pour les entreprises inscrites au RCS)
- Ridet
- RIB original
- Programme de formation pour l'adaptation du candidat au poste de travail
- Niveau, échelon, convention collective et salaire du bénéficiaire
- Nom, prénom et fonction du tuteur désigné au sein de l'entreprise
- Photocopie du contrat de travail
- Photocopie de la Déclaration Préalable à l'embauche

+ d'Infos :

**Direction de l'Emploi et du Logement (DEL)
30 Route de la Baie-des-Dames - Ducos Le Centre
Tél : 203 603 - employeurs@province-sud.nc**

Bon à savoir

Comment remplir sa déclaration de ressources CAFAT ?

Chaque année, en tant que travailleur indépendant, vous devez remplir une déclaration de ressources qui permettra à la CAFAT de calculer le montant réel de vos cotisations RUAMM de l'année, ainsi que le montant dû au titre de la contribution calédonienne de solidarité (CCS).

Obligation de télédéclaration :

Les travailleurs indépendants dont les revenus (à ne pas confondre avec le chiffre d'affaires) annuels sont supérieurs à 3 757 632 F (soit 24 SMG au 31/12/2020), doivent obligatoirement déclarer leurs ressources par Internet, via leur espace en ligne sur le site de la CAFAT : www.cafat.nc.

Si vos revenus annuels sont inférieurs à 3 757 632 F, vous pouvez faire votre déclaration de ressources par Internet ou au format papier.

Vous avez **jusqu'au 31 mars** (au plus tard le 30 avril si vous êtes imposé au régime du bénéfice réel ou du réel simplifié) pour transmettre votre déclaration. Par voie dématérialisée, le délai est repoussé au mois de mai.



Si vous ne vous êtes jamais connecté à votre espace « professionnels » sur le site de la CAFAT, n'attendez pas la dernière minute pour télédéclarer. Pour la première connexion, vous avez besoin d'un code d'activation et si vous ne l'avez pas, vous devrez en faire d'abord la demande par email ou par téléphone : espace.pro@cafat.nc ou 25 71 10.

Quelles informations indiquer dans la déclaration ?

Les données demandées sont les mêmes que celles remplies dans la déclaration fiscale.

- En entreprise individuelle (« patenté ») ou en société soumise à l'impôt sur le revenu et sous le régime fiscal du forfait, vous devez remplir la partie :

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS IMPOSES AU FORFAIT Pour les BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (BIC) :

- Le chiffre d'affaires annuel correspond au chiffre d'affaires (recettes) encaissé dans l'année hors taxes (TGC)
- Le montant des achats annuels comprend uniquement les matières premières, marchandises, matériaux transformés, ... payés au cours de l'année
- Le montant des salaires annuels reprend les salaires versés aux employés et les sommes versées aux sous-traitants.

Le salaire ou les sommes prélevées par l'exploitant lui-même ne doivent pas figurer dans ce total.



Pour les BENEFICES NON COMMERCIAUX (BNC) :

- Le montant total des recettes correspond au chiffre d'affaires (recettes) annuel encaissé dans l'année hors taxes (TGC).

- En entreprise individuelle (« patenté ») ou en société soumise à l'impôt sur le revenu et sous le régime fiscal du réel, vous devez remplir la partie :

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS IMPOSES AU RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL OU DU RÉEL SIMPLIFIÉ

Indiquez directement le résultat fiscal de l'année qui apparaît également dans votre liasse fiscale. Cette somme est différente de votre rémunération.

- En société soumise à l'impôt sur les sociétés, vous devez remplir la partie :

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS IMPOSES DANS LA CATÉGORIE DES SALARIÉS

Lorsque vous exercez votre activité en société (SARL ou EURL), votre rémunération de gérance en tant que travailleur indépendant doit être indiquée dans la partie « catégorie des salaires », dans le champ « rémunération annuelle ».



Si vous ne remplissez pas cette déclaration, vos cotisations vont être calculées sur une base majorée (le montant le plus élevé). Cette taxation d'office n'est pas définitive, si vous fournissez votre déclaration par la suite, les montants seront réajustés mais une sanction de 5 000 F sera tout de même appliquée

Si vous rencontrez des difficultés, pensez à contacter un conseiller de la CMA qui vous accompagnera pour effectuer vos déclarations.

Tél. 28 23 37 – Tapez 1 ou eco@cma.nc



Province Sud : une politique d'aide à l'emploi et aux entreprises



Dans une situation financière et budgétaire contrainte et délicate, l'action des collectivités dans le secteur économique est devenue primordiale et essentielle. À ce titre, la province Sud a mis en œuvre des dispositifs d'aide et de soutien aux entreprises qui s'ajoutent aux investissements conséquents qu'elle conduit dans un certain nombre de secteurs.

Plus que jamais en ces temps de crise, l'économie calédonienne a besoin de visibilité et de perspectives, c'est le leitmotiv des chefs d'entreprise. Participent à la création de perspectives notamment : toutes les politiques publiques économiques de nos institutions, mais ces dernières sont d'une ampleur inégale et parfois à géométrie variable selon les collectivités. Pour sa part, la province Sud a souhaité envoyer des signaux forts au monde économique, ne serait-ce qu'en maintenant un taux d'investissement important. Ça a été le cas une nouvelle fois lors du vote du budget 2023 de la collectivité provinciale Sud dont le budget d'investissement reste le plus important de toutes les collectivités calédoniennes avec 12 milliards de francs. Une partie de ces investissements est consacrée aux gros travaux offrant ainsi des perspectives au secteur du BTP. C'est un effort conséquent qu'il convient de souligner, fourni par une collectivité qui, si elle accueille sur son territoire 75% de la population totale de la Nouvelle-Calédonie, ne reçoit pourtant que 50% des recettes, et cela dans un contexte budgétaire de la Nouvelle-Calédonie particulièrement dégradé. Un point sur lequel a tenu à insister Sonia Backès, la présidente de la province Sud : « *la province Sud continue à assumer ses responsabilités, a-t-elle déclaré, c'est-à-dire qu'elle*

continue à programmer 12 milliards d'investissements. Donc, la province Sud est là et assume, mais la province Sud ne peut pas assumer les compétences de tout le monde. La province Sud est là pour tirer vers le haut l'ensemble des collectivités, mais c'est très compliqué, la province Sud ne peut pas être la ceinture et les bretelles, de l'ensemble des collectivités. » Il faut par ailleurs ajouter qu'à ces 12 milliards d'investissement, la province Sud va également assurer en 2023 des dépenses d'interventions et de subventions à hauteur de 16 milliards de francs, soit une hausse de 9 % par rapport à l'année dernière.

Le CASE un outil moderne, pertinent et efficace

Par ces investissements, qui financent, entre autres, grands chantiers, constructions et aménagements, la province Sud injecte directement de l'argent dans le circuit économique calédonien. Mais elle agit également au profit des entreprises au travers d'un certain nombre de dispositifs à long terme ou pour des actions spécifiques, comme cela a pu être le cas durant toute la période Covid. Rappelons en effet, que pour soutenir les entreprises durement affectées par la baisse d'activité liée à la pandémie, la province Sud a mis en œuvre un Plan d'Urgence de Soutien dont ont pu bénéficier les petites entreprises et les patentés. Par ailleurs en 2011, la province Sud s'est dotée du CASE, le Code des Aides pour le Soutien à l'Économie, un dispositif majeur d'accompagnement des entreprises, qui a fait l'objet en 2020 d'une réforme en profondeur afin d'en faire un outil d'intervention plus simple, plus souple et plus efficace. Par son ampleur, le CASE munit la province Sud d'un outil moderne et pertinent de stimulation et de pilotage de la relance économique par l'invest-

tissement et la création d'emploi. En réformant son code des aides aux entreprises, la province Sud a voulu raisonner par filières de manière à privilégier ses interventions par des appels à projets sur des filières ciblées. Dans le même temps, et pour répondre à une demande forte des entreprises et du monde économique, le CASE rénové s'attache à réduire les délais et à simplifier l'instruction des dossiers de demande d'aide. Dans le même esprit, la refonte du CASE a permis de « toiletter » l'offre actuelle des aides dans un souci de performance et de simplification. Enfin, le CASE vise également à favoriser l'installation en province Sud des jeunes diplômés calédoniens du supérieur. À noter que le 5 décembre 2022, la province Sud a voté une révision des appels à projets pour leur donner plus encore d'attractivité. Ainsi, le taux d'intervention pour les aides à l'investissement au bénéfice des projets déposés dans le cadre des appels à projets de la province Sud, est majoré jusqu'à un taux maximum de 50%. Cette majoration concerne notamment l'aide à l'équipement (25%) et l'aide aux investissements immatériels (25%), qui seront majorées de 15 points pour les filières prioritaires, l'aide aux équipements préservant l'environnement (35%) et l'aide aux infrastructures primaires (40%).

Le CASE au profit de filières

La province Sud a refondé le CASE par filières : les filières éligibles, les filières éligibles prioritaires, les filières éligibles sous réserve d'une analyse de concurrence et enfin les filières exclues. Les filières éligibles concernent les entreprises dont la province Sud souhaite accompagner l'émergence ou la croissance dans le cadre de son développement économique afin de moins dépendre de l'extérieur. Selon la DDET (Direction du Développement Économique et du Tourisme), « *Il s'agit des activités, riches en main-d'œuvre diversifiées et qualifiées, le plus souvent consacrées à des productions de substitution à des biens ou des services importés* ». Les filières prioritaires touchent à des domaines à fort potentiel, en particulier dans tout ce qui a trait aux nouvelles technologies et à l'environnement, et jugés porteurs d'avenir et structurants. Et le CASE propose des aides aux taux véritablement attractifs atteignant jusqu'à 25% pour les filières éligibles et jusqu'à 40% pour les filières prioritaires. Ces taux atteignent jusqu'à 50% pour les filières liées à la transition écologique et/ou au numérique et enfin jusqu'à 80% sur l'investissement pour les jeunes diplômés calédoniens.

Qui a droit aux aides du CASE ?

Un certain nombre de critères sont émis pour bénéficier des aides du CASE. Ces aides concernent tout d'abord toutes les entreprises ou micro-entreprises dont le siège social et l'activité principale sont situés

en province Sud, cela ne concerne pas les activités liées à l'agriculture, l'aquaculture et la pêche. Évidemment, le projet doit être présenté par une entreprise dont l'activité est liée à une filière éligible au CASE, et le montant global des dépenses doit être inférieur ou égal à 100 millions de francs. Le promoteur doit également démontrer que la concrétisation de son projet nécessite effectivement l'aide de la province Sud. Le niveau maximum d'intervention de la province varie selon la taille de l'entreprise, le montant de l'investissement et le caractère prioritaire ou non du secteur éligible. Le demandeur doit faire sa demande en ligne, il peut également la télécharger ou la retirer puis la transmettre au service instructeur de la DDET, ou bien enfin prendre rendez-vous au 20 36 00 avec un agent du service instructeur.

Le CASE et au-delà...

L'intervention de la province Sud au profit des entreprises et de l'économie prend des formes variées et le panel des aides est particulièrement large. Une quinzaine de dispositifs est ainsi proposée aux entreprises. Ces dispositifs proposent des aides préalables à l'investissement, des aides à l'investissement, des aides à l'exploitation, il existe même des aides exceptionnelles à l'exploitation (aides au maintien de l'effectif salarié et à la trésorerie). Cet ensemble marque l'engagement de la collectivité province Sud aux côtés des entreprises. Dans ce cadre, le soutien à l'emploi et à la formation est une donnée majeure à l'ensemble des dispositifs d'aides. Afin de gagner en réactivité et en efficacité, certains modèles d'aide ont été révisés. En fin d'année dernière, a été lancé le dispositif ProSud destiné à remplacer l'aide à la formation du CASE. ProSud se veut un service plus élargi et plus agile. Ce nouveau dispositif d'accompagnement est un programme annuel de professionnalisation destiné aux chefs d'entreprises de moins de 10 salariés, qui bénéficieront de coachings dans une dizaine de thématiques. Dans le même temps, l'aide à l'emploi en faveur des porteurs de projet a été modifiée et bonifiée afin d'encourager les porteurs d'un projet innovant. Cette aide à l'emploi est portée à 500 000 francs par porteur de projet au lieu de 200 000 francs et vient compléter l'offre de services de la province Sud bénéficiant aux projets innovants que sont le Fonds Sud innovation et le capital-risque. Selon la province Sud, « *cette bonification vient ainsi conforter la volonté de la province Sud de pallier les difficultés rencontrées lors du démarrage d'une activité économique, notamment lorsqu'une entreprise ne dégage pas forcément les ressources financières permettant au porteur de projet de se rémunérer. Elle permet le versement immédiat d'une aide forfaitaire couvrant les charges sociales afférentes à la création de l'emploi du porteur de projet* ».



Apprentissage

Pierre-Jean Vidoire, cogérant et métallier, Sarl Platine

Située au cœur de la ZAC Panda à Dumbéa, la Sarl Platine est gérée par quatre associés, dont Pierre-Jean Vidoire, tuteur de Freddy Machares. L'entreprise compte aussi quatre employés et deux alternants. Elle est spécialisée dans la conception de charpentes métalliques ou de tout ouvrage nécessitant un assemblage de pièces métalliques destinées à la construction ou à l'aménagement de bâtiments.

« Personnellement, j'ai commencé à travailler en métallerie sur le terrain avec des personnes expérimentées et, après, j'ai suivi des formations complémentaires. C'est la quatrième fois que je suis tuteur. Parce qu'avec Platine, nous pouvons aider et accompagner des jeunes à découvrir un métier. C'est en quelque sorte leur donner un passeport pour l'avenir, même si bien sûr ils nous donnent un sérieux coup de main. C'est donnant-donnant. Avec Freddy, l'alternance s'est bien passée : il a fait beaucoup de progrès. Au départ, il connaissait un peu la métallerie, mais il a fallu le former au travail d'équipe, à la mise en œuvre de la production, c'est-à-dire de la préparation de la ferraille jusqu'à arriver à un ouvrage métallique

abouti. Nous pourrions éventuellement lui proposer un emploi, mais ce sera en fonction des chantiers à venir dans les prochains mois. »



Freddy Machares, alternant en 2^e année de Titre professionnel métallerie

« J'ai 40 ans et j'ai suivi une formation de métallier serrurier pendant environ deux ans. Je viens de recevoir mon diplôme et j'en suis très heureux ! J'ai appris à travailler en métallerie pour réaliser toutes les pièces à souder, par exemple celles des portails ou des portes. Je peux aussi intervenir pour la pose de charpente métallique. Avant de rejoindre le CFA, j'ai été comptable, puis l'informatique m'a intéressé jusqu'à ce qu'on me propose de faire une formation de métallier et que je découvre le métier. C'est très plaisant de voir mes œuvres prendre forme, de passer de l'imagination à la réalisation d'une pièce réelle. Pendant toute ma formation chez Platine, j'ai été soutenu dans mon travail et bien accompagné par mon tuteur et toute l'équipe. Si je devais donner des conseils à une personne intéressée par l'artisanat, je lui dirais de ne surtout pas hésiter : c'est un bon moyen pour se lancer dans la vie active. Et aussi pour changer de métier. Plus tard, j'aimerais créer ma propre entreprise, mais pour le moment, je voudrais être employé encore quelque temps pour améliorer mes connaissances et compléter mon expérience. »

À noter : Freddy Machares est l'un des trois lauréats récompensés en 2022 pour l'excellence de leur parcours dans le cadre des Trophées de l'alternance, remis par la CMA-NC en décembre dernier.

Compétences acquises durant le TP Métallerie

L'alternant, titulaire d'un TP Métallerie, est capable à l'issue de sa formation de :

- Fabriquer et poser des ouvrages de métallerie de protection, de stockage et de fermeture.
- Réaliser et poser des structures métalliques de circulation :
 - Assembler au gabarit des ensembles soudés ;
 - Intégrer des produits verriers dans des structures métalliques ;
 - Poser des ouvrages métalliques.

Pour devenir tuteur dans la métallerie, renseignez-vous auprès de Françoise Mapou, chargée de relations entreprises au Centre de formation de l'artisanat : Tél. 25 97 40 ou au 73 60 95 ou par email : francoise.mapou@cma.nc

Diplômés du CFA 2022 : un bon cru !



Lors de la 13^e cérémonie des lauréats de l'alternance qui a eu lieu en décembre dernier au centre culturel Tjibaou, les alternants ont été félicités pour leur travail, leur engagement et leur investissement en présence de leurs familles, tuteurs, formateurs et institutionnels, soit 400 personnes. 98 alternants sur 113 qui ont passé les examens ont été diplômés dans l'un des 13 métiers que propose le Centre de formation de l'alternance (CFA), soit un taux de réussite de 87 % ! Il est à souligner que le taux a même atteint 100 % pour cinq sections ! Au cours de leur cursus en alternance, les nouveaux diplômés ont pu acquérir savoir-faire et savoir-être, indispensables à leur insertion sur le marché du travail. Dans les prochains mois, 50 % d'entre eux seront embauchés comme salariés,

9 % s'installeront à leur compte et 25 % poursuivront leur formation pour obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Au cours de la cérémonie, trois diplômés ont été récompensés par les Trophées de l'alternance pour l'excellence de leur parcours au sein du CFA et en entreprise : ils ont reçu 50 000 F en chèque cadeau.

- Aurélien Maufroy, BP Électricité - entreprise VM Elec
- Lucille Manginot, BP Coiffure - entreprise Coco Coif Eurl
- Freddy Machares, TP Métallerie - entreprise Platine Sarl

Et pour féliciter certains alternants pour leur ténacité et les encourager à poursuivre leur formation, trois d'entre eux se sont vus décerner le Prix du mérite et des chèques cadeau d'une valeur de 36 000 F.

- Reynold Bokoe-See, CAP boucherie - entreprise Boucherie du Sud
- Rodrigue Meouainon, CAP électricité - entreprise Morlet Éric Sarl
- Joachim Temahu, CAP installation en froid et conditionnement d'air - entreprise ALD électroménager

Bravo à tous les alternants diplômés !

**LA 5ÈME ÉDITION
DU SALON DE LA PRÉVENTION
ORGANISÉE PAR LE GPSST**

PREVENTICAL

MAISON DES ARTISANS NOUVILLE **2023**

JEUDI 27 AVRIL | **VENDREDI 28 AVRIL**

75 75 66

Agenda des formations

FORMATIONS SUPPORT

À L'ENTREPRISE

○ SAVOIR FAIRE DES DEVIS ET DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Nouméa : 10 mars et 15 mai

À Koné : 07 avril

Apprendre à élaborer les documents nécessaires à la vente de ses produits ou de ses services

1 jour soit 7 heures - Tarif : 17 500 F



○ APPRENDRE À GÉRER SON ENTREPRISE GESTION NIVEAU 1

À Koné : 16 et 17 mars

À Nouméa : 20 et 21 mars

Comprendre les règles comptables afin d'apprendre à gérer efficacement son entreprise

2 jours soit 14 heures - Tarif : 35 000 F

○ COMPRENDRE ET APPLIQUER LA TGC À MON ACTIVITÉ

À Koné : 14 avril

À Nouméa : 26 avril

Dans les autres antennes de la CMA-NC : sur demande

1 jour soit 07 heures - tarif : 16 100 F

Comprendre le champ d'application et le mécanisme de la TGC et l'appliquer à sa structure le cas échéant.

○ INITIATION AU LOGICIEL WORD

À Nouméa : 28 et 29 mars

Créer des modèles de document administratif ou commercial avec une mise en forme professionnelle.

Apprendre à faire des modifications et organiser le classement de ses documents

2 jours soit 14 heures - Tarif : 29 400 F

○ SURFER SUR INTERNET, UTILISER UNE MESSAGERIE

À Nouméa : 05 mai

Apprendre à utiliser internet, organiser la gestion de son temps avec un agenda électronique et communiquer par mail

1 jour soit 7 heures - Tarif : 15 400 F

FORMATIONS TECHNIQUES



○ PERFECTIONNER SA TECHNIQUE DE COURE

À Nouméa : 22 et 23 mars

Réaliser une pièce à partir d'un patron, dans le respect des règles de l'art, en utilisant efficacement sa machine à coudre

Prérequis : disposer d'une machine à coudre

2 jours soit 14 heures - Tarif : 30 100 F

○ TECHNIQUE DE BASE EN ÉLECTRICITÉ

À Nouméa : 28 au 31 mars

Apprendre à réaliser au quotidien les travaux d'entretien et de maintenance électriques des bâtiments et des collectivités en toute sécurité.

4 jours soit 28 heures - Tarif : 64 400 F

○ PERFECTIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

À Nouméa : 11 au 14 avril

Approfondir ses connaissances en électricité et maîtriser l'installation et la maintenance de petits éléments électriques des bâtiments et des collectivités en toute sécurité.

4 jours soit 28 heures - Tarif : 64 400 F

FORMATIONS



RÉGLEMENTAIRES

○ TRP (TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES)

À Koné : 27 au 31 mars

À Nouméa : 24 au 28 avril

Acquérir des connaissances dans le domaine de la réglementation des transports routiers de personnes appliquées à la Nouvelle-Calédonie et dans le do-

main de la gestion d'entreprise dans le but de valider l'attestation de formation pour l'obtention de la capacité professionnelle délivrée par la DITTT

Prérequis : autorisation préalable délivrée par la DITTT de pouvoir exercer l'activité TRP

5 jours soit 38 heures - Tarif : 66 500 F

○ HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES NON ÉLECTRICIENS

À Nouméa : 16 mars et 19 avril

Préparer toute personne non-électricien chargé des travaux ou des dépannages, à exécuter sur ou au voisinage des ouvrages électriques, de pouvoir les exécuter en toute sécurité.

Habilitations : l'habilitation HO ou BO (intervenant non électricien) ou BS (chargé d'intervention élémentaire)

1 jour soit 8 heures - Tarif : 19 950 F

○ ACTUALISATION : HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES ÉLECTRICIENS

À Nouméa : 06 avril

Rappel des règles de sécurité lors d'opérations sur ou au voisinage des installations électriques pour le renouvellement de l'habilitation électrique : Br (chargé d'intervention), Bc (chargé de consignation), B1v (intervenant électricien), B2v (chargé de travaux), B1 ou h1 (exécutant), B2 ou h2 (chargé de travaux)

Prérequis : avoir obtenu une habilitation électrique

1 jour soit 8 heures - Tarif : 19 950 F

○ ACTUALISATION : HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES NON ÉLECTRICIENS

À Nouméa : 05 avril

Rappel des règles de sécurité lors d'opérations sur ou au voisinage des installations électriques pour le renouvellement de l'habilitation électrique .HO ou BO (intervenant non électricien) ou BS (chargé d'intervention élémentaire)

Prérequis : avoir obtenu une habilitation électrique

1 jour soit 8 heures - Tarif : 19 950 F

○ RÈGLES DE SALUBRITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES

À Nouméa : 23 mai

Sensibiliser toute personne traitant des denrées alimentaires de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière d'hygiène alimentaire, de détecter et de maîtriser les risques.

1 jour soit 8 heures - Tarif : 17 850 F

FORMATIONS DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

○ RÉPONDRE AUX APPELS D'OFFRES DE MARCHÉS PUBLICS

À Nouméa : 24 et 25 avril
À La Foa : 22 et 23 mai

Savoir appréhender et se positionner sur un marché public afin de répondre à la commande publique.

2 jours soit 14 heures - Tarif : 32 200 F

○ DÉVELOPPER SA CLIENTÈLE

À Nouméa : 11 et 12 mai
Elaborer sa stratégie commerciale afin d'organiser ses actions promotionnelles et développer sa clientèle

Prérequis : posséder un ordinateur et savoir utiliser Internet

2 jours soit 14 heures - Tarif : 29 050 F

○ RÉALISER SES ACHATS À L'INTERNATIONAL, AVEC INTERNET, EN TOUTE SÉCURITÉ

À Nouméa : 16 mai

Mettre en valeur ses produits locaux, apprendre à décorer et rendre un stand attractif pour améliorer la vente de ses produits sur les marchés, les salons, les foires ou les expositions.

1 jour soit 7 heures - Tarif : 16 100 F



Renseignez-vous !

○ Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

○ Où s'inscrire ?

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30. Tél. : **25 01 73**

Email : fc@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez Émilie THIS. Tél. : **25 01 73**

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : antenne CMA Koné. Tél. : **47 30 14**

EPIFE à LIFOU - Tél. **45 10 98**

○ Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !

Rendez-vous
sur www.cma.nc



MES FACTURES.NC

LOGICIEL DE GESTION

*Essai gratuit
sans engagement
Conseils personnalisés*

VOTRE MEILLEUR ALLIÉ

Logiciel calédonien pour :

- Gérez vos devis et factures avec ou sans TGC
- Gérez vos achats
- Gérez les règlements
- Gérez vos relances
- Exportez vos données pour votre comptable
- Mises à jour et sauvegardes automatiques



**FORMATION
COMPRISE**



**UTILISATION
HORS
CONNEXION**

GAGNEZ DU TEMPS EN SAISIE - CONCENTREZ-VOUS ET PILOTEZ VOTRE ACTIVITÉ !

NOUS CONTACTER :



Guillaume GINER



75 60 52



contact@mesfactures.nc

Zoom sur une formation

En 2023 notre offre de formation continue regroupe plus de 80 formations dans les domaines de la gestion comptable, administrative et ressources humaines, le développement des compétences techniques et professionnelles, l'obtention d'habilitations spécifiques pour être en conformité avec la réglementation, le développement de son activité commerciale ou l'obtention d'un diplôme.



Le CFA de la CMA propose le NOUVEAU titre consulaire **d'Assistant.e du Dirigeant.e d'Entreprise Artisanale (ADEA)**. Cette formation permet au plus proche collaborateur du chef d'entreprise, de se qualifier dans la réalisation des tâches administratives, comptables et financières, d'améliorer sa communication interne et externe et développer ses relations commerciales. Cette certification est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) au niveau 4 (équivalent Baccalauréat).

Dans les secteurs de l'alimentation, des formations pour la qualification de salariés qui exercent en boucherie ou boulangerie - sans qualification préalable - sont proposées afin les professionnaliser dans l'exercice de leur métier.

Pour aider le chef d'entreprise à diversifier ses fournisseurs et améliorer sa marge bénéficiaire, la formation « réaliser ses achats à l'international, avec internet, en toute sécurité » est proposée pour sécuriser cette modalité spécifique d'approvisionnement.

Dans le domaine des énergies renouvelables, la formation **« pose de panneaux photovoltaïques raccordés ou pas avec ou sans stockage »** répond à l'évolution technique du développement des installations de systèmes photovoltaïques.

Dans le domaine du froid, la formation **« manipulation des fluides frigorigènes »** permet aux frigoristes de prendre en compte les risques liés à cette activité tout en respectant l'environnement.

La sécurité des salariés est au cœur des préoccupations des chefs d'entreprise aussi notre CFA vous propose les formations **« gestes et postures »** et **« sauveteur secouriste du travail »** réalisées en partenariat avec l'entreprise Néodyme.



Enfin, la tarification a été revue compte tenu des différentes augmentations auxquelles la Nouvelle-Calédonie est confrontée. Mais les élus de la CMA-NC ont tenu à faire bénéficier aux chefs d'entreprise artisanale **une réduction de 30 %** (25 % auparavant) et ce quelle que soit la formation suivie.

Le coût ne doit pas être un frein à l'accès au savoir, aussi, le règlement des formations peut être désormais échelonné, sans frais, sur demande. Le CFA peut vous conseiller également sur les aides pour lesquelles nos formations sont éligibles, à savoir le Fond Interprofessionnel de l'assurance Formation pour le financement des formations (FIAF) des salariés ou l'aide de la Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et des jeunes (DEFIJ) pour les artisans, leurs salariés et les porteurs de projet de la province Nord.

Investir sur la formation, c'est se donner les moyens de gagner en efficacité pour aller plus loin et plus vite !



SITEC **PROMO**

Du 1^{er} au 28 / 02 / 2023

HIKOKI

PACK ELECTROPORTATIF
18V - 2 MACHINES

47 000 F
58-560-F



TELWIN

POSTE A SOUDER
INFINITY 170 ACX

36 700 F
43-845-F



CONSTRUCTIONS NOTRE PAYS, ECONOMISONS L'ENERGIE
PRÉFÉRONS NON CONTRACTUELLES

3, rue Fernand Forest - Nouméa - Tel. 28 21 70
www.sitec.nc - info@sitec.nc

Retrouvez ^{POUR 100 F cfp}
tous les jeudis
votre hebdomadaire
d'informations générales



Décryptage des sujets
sociétaux, politiques
et économiques
de la Nouvelle-Calédonie



Publication
chaque semaine
de vos annonces
judiciaires et légales

Actu.nc

contact@actu.nc

28 63 01

“ARTISANS, UN SOUCI DE SANTÉ PEUT TRÈS VITE AVOIR UN IMPACT IMPORTANT SUR VOTRE BUDGET”

AVEC LA MUTUELLE SANTÉ GROUPAMA-GAN,
COMPOSEZ VOTRE CONTRAT SELON VOS BESOINS
ET COMPLÉTEZ LES REMBOURSEMENTS DE VOTRE RÉGIME OBLIGATOIRE.



EN CE MOMENT
-20%
À VIE SUR VOTRE
CONTRAT SANTÉ

DEVENEZ CLIENT
 25 55 00

Caisse Locale d'Assurance Mutuelle Agricole du Pacifique, Caisse réassurée par GAN OUTRE-MER IARD-SA au capital de 7 807 952 euros.
344 877 288 RCS Paris, 8-10 rue d'Alsace 75008 Paris.
Document et visuels non contractuels. Édité par Gan Outre-Mer. Crédit photo: Eric Chauvaud.



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Vos rendez-vous CMA



Le **PACK PRO NUMÉRIQUE** est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

• InfoTIC

Des réunions d'informations sur les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

- 1/ Valoriser mon entreprise sur Internet
- 2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

Durée des sessions : 1h30

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web.

- 1/ Diagnostic du projet
- 2/ Choix de solutions adaptées
- 3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

1/ Facebook

Créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle.

2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Durée des sessions : 3h30

Agenda **PACK PRO NUMÉRIQUE**

SESSIONS GRATUITES	LIEUX	MARS	AVRIL	HORAIRES
Ateliers Pr@Tic				
Valoriser son entreprise sur internet	NOUMÉA		17 avril	16h - 17h30
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA		24 avril	16h - 17h30
Facebook : créer sa page d'entreprise et communiquer avec succès sur FB (sur deux matinées)	NOUMÉA	6 et 13 mars		8h - 11h30
	DUMBÉA PANDA	1 ^{er} mars	19 et 26 avril	8h - 11h30
Référencer son entreprise	NOUMÉA		3 avril	8h - 11h30
Ateliers spécifiques en partenariat avec le cluster OPEN				
Secteur construction/rénovation	NOUMÉA	7 et 30 mars		12h - 14h 16h - 18h
Secteur alimentaire	NOUMÉA	14 mars et 6 avril		8h - 10h 16h - 18h
Instituts de beauté, salons de coiffure	NOUMÉA		24 avril	8h30 - 11h45

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires



Tél. 28 23 37 - tapez 1 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Agenda **PACK PRO BÂTIMENT**

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bien vous positionner sur le marché ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA (8h00 - 12h00/ 13h00 - 15h00)	PANDA (8h00 - 11h30/ 13h00 - 15h00)	KOUMAC (8h00 - 11h00/ 13h00 - 15h00)	KONÉ 14h00 - 18h30
Assurer mon développement	28 mars et 25 avril			21 mars
Décrocher des marchés				
Réaliser le bon devis				
Optimiser mon intervention sur un chantier				

Inscrivez-vous !



+ d'infos : 28 23 37 - Tapez 1 - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Nos permanences et visites d'entreprises

En plus des horaires d'ouverture de nos 5 antennes de Dumbéa-Panda, La Foa, Koné, Poindimié et Koumac, nos agents vous conseillent et se déplacent dans les communes ci-dessous.



		NOS PERMANENCES			NOS VISITES			
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes			Un agent de la CMA se déplace dans votre entreprise. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes.			
	Communes	Dates	Heures	Lieu	Créneaux	Contact CMA	Antenne	Tél.
PROVINCE SUD	Boulouparis	5 avril	8h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8h - 11h30	Antenne province Sud				
	Mont-Dore				Tous les vendredis matins	Julia MOUTIER	Nouméa	28 23 37
	Dumbéa, Païta		Avec et sans RDV	Antenne Pôle artisanal Panda	sur RDV	Jessy BONNEFIS	Dumbéa	24 32 62
PROVINCE NORD	Canala	21 mars	Sur RDV			Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Kouaoua	11 avril	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Hienghène	3 et 7 mars	9h - 11h30					
	Houailou	21 mars et 25 avril	9h - 11h30					
	Koumac	Tous les lundis et mardis	Toute la journée	Antenne CMA Koumac	sur RDV	Noellie POADAE	Koné	47 30 14
	Ouégua	17 avril		Mairie				
	Pouebo			Annexe Mairie			Koumac	47 68 56
Poum	20 mars	Mairie						
PROVINCE ILES	Lifou		9h - 11h30	Case de l'entreprise	Après-midi sur RDV	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Maré		Toute la journée sur RDV	Antenne province Îles	Toute la journée (sur RDV)			
	Ouvéa		Toute la journée sur RDV	Antenne province Îles	Toute la journée (sur RDV)			

Atelier RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données s'impose à toutes les organisations, avec ou sans salarié, qui traitent de la donnée à caractère personnel (fichier clients par exemple). Cet atelier vous donne un premier niveau de connaissances sur ce règlement et vous permet d'entamer votre mise en conformité.

LIEU	DATES	HORAIRES	CONTACT
ANTENNE CMA POINDIMIÉ		8H - 10H	42 74 82

Obtenir un diplôme grâce à votre expérience

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel. Le Centre de formation de l'artisanat en tant que point relais conseil, vous invite à participer à une réunion d'information collective pour connaître ce dispositif.



LIEU	DATES	HORAIRES	CONTACT
ANTENNE CMA POINDIMIÉ	19 avril	11h45	Tél. 05 07 09 (numéro vert/ Appel gratuit)
ANTENNE CMA KONÉ	21 juin	11h45	Tél. 05 07 09 (numéro vert/ Appel gratuit)

Échéances fiscales et sociales

les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du territoire, avant le :

MARS - AVRIL - MAI 2023

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU ET TGC)	JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TGC)
<p>Mes déclarations :</p> <p>31/03 : Déclaration IRPP (régime fiscal du forfait)</p> <p>30/04 : Déclaration IRPP (régime fiscal du réel simplifié)</p> <p>15/05 : Télé déclaration IRPP (régime fiscal du forfait, habitants de Nouméa)</p> <p>22/05 : Télé déclaration IRPP (régime fiscal du forfait, habitants des autres communes – hors Nouméa)</p> <p>Je suis redevable de la TGC :</p> <p>Aucune déclaration pour les mois de février et mars.</p> <p>30/04 : Déclaration TGC du premier trimestre (régime trimestriel)</p> <p>Toutefois ces délais sont reportés au 14 du mois suivant lorsque le redevable dépose sa déclaration par voie électronique (télédéclaration) et s'acquitte du montant de taxe due par voie électronique (télépaiement)</p> <p><small>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires</small></p> <p>Mes règlements :</p> <ul style="list-style-type: none">- IRPP : 31/03, 30/04 et 31/05 si je suis mensualisé31/03, paiement du 1^{er} acompte (personnes non mensualisées et ayant payé plus de 30 000 CFP au titre de l'IRPP en N-1)- TGC : 30/04 versement de la TGC collectée au 1^{er} trimestre 2023 (régime trimestriel)	<p>Mes déclarations :</p> <p>31/03 : Déclaration IS (société clôturant au 30/11) ou 14/04 si déclaration par Internet</p> <p>31/03 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/08)</p> <p>30/04 : Déclaration IS (société clôturant au 31/12) ou 14/05 si déclaration par Internet</p> <p>30/04 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/09)</p> <p>30/05 : Déclaration IS (société clôturant au 31/01) ou 14/06 si déclaration par Internet</p> <p>30/05 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/10)</p> <p><small>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux dès 10 millions de Chiffres d'Affaires</small></p> <p>Mes règlements :</p> <ul style="list-style-type: none">- IS : 31/03 (société clôturant au 30/04 : 2^e acompte, société clôturant au 31/08 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/11 : solde)30/04 (société clôturant au 31/05 : 2^e acompte ; société clôturant au 30/09 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/12 : solde)30/05 (société clôturant au 30/06 : 2^e acompte, société clôturant au 31/10 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/01 : solde)- TGC : 30/04 versement de la TGC collectée au 1^{er} trimestre 2023 (régime trimestriel)
JE COTISE POUR MA SANTÉ	JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES
<p>Mes déclarations :</p> <p>31/03 et 30/04 : Déclaration de ressources papier RUAMM + CCS (régime fiscal du réel ou réel simplifié)</p> <p>10/05 : Télédéclaration de ressources RUAMM + CCS (quel que soit le régime d'imposition)</p> <p>Mes règlements :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mutuelle du Commerce : 10/03, 10/04 et 10/05 paiement des cotisations de janvier, février et mars- Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/03 et 20/04 paiement des cotisations de mars, avril et mai (si règlement mensuel) Ou 20/03, paiement des cotisations du 2^e trimestre (si règlement trimestriel)- CAFAT (RUAMM et CCS) : 31/03, paiement de la cotisation du 2^e trimestre	<p>Mes déclarations :</p> <p>Aucune déclaration pour les mois de février et mars</p> <p>30/04 : Déclaration trimestrielle CAFAT (en ligne obligatoirement si + de 5 salariés)</p> <p>Déclaration nominative des salaires (DNS) N-1 à la DSF, Déclaration nominative des honoraires (DNH) N-1 à la DSF</p> <p>Mes règlements :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mutuelle du Commerce : 10/03, 10/04 et 10/05 paiement des cotisations de janvier, février et mars- Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/03 et 25/04, paiement des cotisations de janvier, février et mars (entreprise de plus de 9 salariés)Ou 25/04, paiement de la cotisation trimestrielle (1^{er} trimestre N-1) (entreprise de moins de 9 salariés)- CAFAT : 30/04, paiement des cotisations du 1^{er} trimestre (prélèvement ou virement bancaire obligatoire si + de 5 salariés)

Lexique :
TGC : Taxe Générale sur la Consommation - IRPP : Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - IS : Impôts sur les Sociétés - RUAMM : Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - CCS : Contribution Calédonienne de Solidarité - CRE : Caisse de Retraite des Expatriés - IRCAFEX : Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - AGIRC : Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

DEFENDER



Nouveau Defender 130

Une troisième rangée de sièges vous offre le meilleur espace de sa catégorie pour un maximum de huit sièges. Équipé de série, écran tactile de 11,4", console centrale, climatisation à quatre zones indépendantes. Disponible en Essence 400 CV X, X Dynamic SE, ou Diesel 300 CV First Edition. JOHNSTON & CIE, 218 rue Armand Ohlen, Portes de fer, Nouméa. johnston@hgj.nc. Tél. 28 17 17. Facebook : landroverNouvelle Calédonie. landrover.nc. Construisons notre pays, économisons l'énergie.



Yann BRYs
Meilleur Ouvrier de France
Pâtisserie 2011

Ambassadeur Elle & Vire Professionnel®



*l'Excellence...
... c'est se surpasser
au quotidien.*

Avec son excellent rendement en crème foisonnée,
la crème Excellence accompagne les Chefs dans
leur quête de perfection.

NATURE NORMANDE
par *Nicolas Boussin*

L'envie du vrai

 @elle_et_vire_pro_dom_tom